



MAIRIE
1, Rue des Écoles
63500 ORBEIL

SEANCE DU 22 Mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente minute, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard MERLEN, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de pouvoirs : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : le lundi 6 mai 2024

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Bernard MERLEN, Frédéric BOUILLAND, Florence FAYE, Mireille ARCHIMBAUD, Guillaume MARTINEZ, Mireille GAYARD, Christelle GARDETTE, Bruno LAURENT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Gilles GUERET à Bernard MERLEN

Sandrine MANLHIOT à Mireille ARCHIMBAUD

Absents : Célia CONTAMINE.

Secrétaire : Florence FAYE

Délibération n°2024-36 du 22 mai 2024 - SP le 24/05/2024

Objet : Remboursement à Monsieur le Maire d'achats :

- Frais d'hébergement sur le site Wixx
- Achat de petits matériels

Monsieur le Maire a fait l'avance de l'abonnement de l'hébergeur pour le site internet à hauteur de 244,80 € à la Société Wix.com.

Monsieur le Maire a fait l'avance de matériels de décorations pour la salle du conseil municipal à hauteur de 27,92 € à la Société Action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** de rembourser à Monsieur Bernard MERLEN la somme avancée pour un total de 244,80 € TTC pour l'achat ci-dessus.

- **D'ACCEPTER** de rembourser à Monsieur Bernard MERLEN la somme avancée pour un total de 27,92 € TTC pour l'achat ci-dessus.

Délibération n°2024-37 du 22 mai 2024 - SP le 24/05/2024

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition d'emprise foncière pour gardiennage et autorisant travaux avec des usagers dans le cadre de la création d'un bassin d'orage au lieudit NAVES.

Monsieur le Maire indique qu'au vu des délais longs des procédures d'acquisition et d'échanges de parcelles concernant la création d'un bassin d'orage à NAVES, il est possible de signer avec les propriétaires une convention de mise à disposition d'emprise foncière pour gardiennage avec autorisation de travaux (projet en annexe).

Ces conventions sont à signer avec les propriétaires des parcelles ZB7/ZB11 et ZB12/ZB 13/ZB14.

Monsieur le Maire indique que les signatures de ces conventions vont permettre de démarrer les travaux comme initialement prévus en juin et sans attendre la signature de l'acte notarié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les deux conventions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout documents afférents au dossier

Commune d'ORBEIL - Séance du 22 Mai 2024

Décisions

ARTICLE 4. PRIX

La convention d'occupation est consentie à titre gracieux.

ARTICLE 5. DURÉE

L'autorisation d'occupation du bien désigné à l'article 2, objet de la présente, prendra effet à la date de signature, pour se terminer, de plein droit, au jour de la réitération par acte authentique de vente dudit bien par la le propriétaire à la Commune.

ARTICLE 6. RÉSILIATION

Pendant toute la durée de l'autorisation d'occupation, le propriétaire ne pourra pas dénoncer la convention.

ARTICLE 7. JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à, en 2 exemplaires originaux, le/...../.....

Pour information :

La modification des tarifs du Domaine de Vort permettant d'introduire un complément tarifaire et la création d'un tarif de chauffage pour la salle du Cèdres à été reporté au conseil suivant.

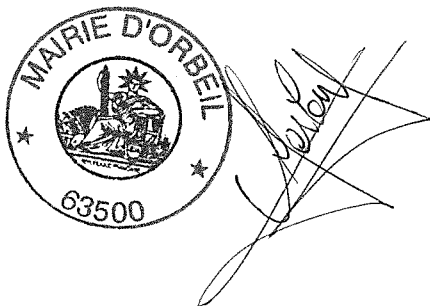
La présente séance du 22 mai 2024 comporte 2 délibérations numérotées de 36 à 37 comme suit :

Délibération n°2024-36 : Remboursement à Monsieur le Maire d'achats :

- Frais d'hébergement sur le site Wixx
- Achat de petits matériels

Délibération n°2024-37 : Signature d'une convention de mise à disposition d'emprise foncière pour gardiennage et autorisant travaux avec des usagers dans le cadre de la création d'un bassin d'orage au lieudit NAVES.

Signature du Maire
Bernard MERLEN

The image shows the official seal of the Municipality of Orbeil, which is circular and contains the text 'MAIRIE D'ORBEIL' at the top and '63500' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Signature du secrétaire
Florence FAYE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.